

# CONCOURS FAMILIAL DU MEILLEUR PAIN D'ÉPICES

Dimanche 8 novembre 2009

Foire internationale et gastronomique de Dijon

## REGLEMENT

**ART. 1** - Le Concours Familial du Meilleur Pain d'Épices, réservé aux particuliers, est organisé par la Confrérie du Pain d'Épices de Dijon en partenariat avec la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon. Il aura lieu le dimanche 8 novembre 2009 à partir de 14 h 00 dans le cadre des Rencontres Gourmandes de Lucullus, à la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon.

**ART. 2** – Le Concours Familial du Meilleur Pain d'Épices est réservé aux particuliers et donc strictement interdit à tout professionnel, c'est-à-dire à toute personne exerçant ou ayant exercé un métier de bouche (boulangier, pâtissier, traiteur, restaurateur, apiculteur...).

**ART. 3** - Les candidats devront adresser leur inscription sur papier libre (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique) **avant le 25 octobre 2009** au siège de la Confrérie du Pain d'Épices de Dijon - 2 allée de l'Yonne - 21000 DIJON. L'inscription sera confirmée par la confrérie, par courrier électronique ou par téléphone.

**ART. 4** – **Après confirmation de son inscription**, chaque participant s'engage à fournir **3 pains d'épices**, format moule à cake, nature, sans glaçage, ni fruits confits, ni décor, c'est-à-dire sans signe distinctif.

Les pains d'épices seront à déposer :

- Soit à la Boucherie-Charcuterie MITANCHEY, 17 avenue Eiffel à Dijon (heures d'ouvertures : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30) à partir du mardi 3 novembre et au plus tard le vendredi 6 novembre 2009 ;
- Soit aux Salaisons de Campagne, sous les Halles de Dijon, les jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 novembre 2009, de 7 h à 14 h.

**ART. 5** - Les candidats joindront à leurs pains d'épices, sous enveloppe cachetée, sans signe extérieur, l'indication précise de leur identité, adresse et numéro de téléphone, ainsi que les droits d'inscription de 5 euros. Il sera attribué un numéro à chaque produit. La Confrérie du Pain d'Épices de Dijon sera seule à détenir la liste des concordances jusqu'à la fin du concours.

**ART. 6** - Le premier jury, composé du public de la foire, sera placé sous la présidence du Grand Maître de la Confrérie du Pain d'Épices de Dijon et du Président de la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon. La dégustation débutera à 14 h 00 le dimanche 8 novembre. Les dégustateurs devront désigner leur pain d'épices préféré. Les huit pains d'épices qui auront obtenu le plus de voix seront ensuite présentés au jury final dénommé Grand Jury. En cas d'ex-æquo, il pourra y avoir plus de huit pains d'épices sélectionnés.

Le Grand Jury, qui se réunira à partir de 16 h 00, placé sous la présidence du Grand Maître de la Confrérie du Pain d'Épices de Dijon, sera composé du Président de la Foire, du Président de l'Amicale des Cuisiniers de la Côte d'or, de membres de la Confrérie du Pain d'Épices de Dijon, de fabricants et consommateurs de pains d'épices. Il désignera les trois meilleurs pains d'épices : 1er prix, 2ème prix, 3ème prix.

**ART. 7** - La proclamation des résultats ainsi que la remise des prix se dérouleront à l'issue de la délibération du Grand Jury.

**ART. 8** - Les lauréats recevront un diplôme de la part de la Confrérie du Pain d'Épices de Dijon. Le comité de la Foire offrira une coupe à chacun des lauréats.

Premier prix : un repas pour deux personnes chez Stéphane DERBORD offert par le comité de la Foire.

Deuxième prix : une machine à pain offerte par la société SEB.

Troisième prix : un panier garni offert par les lauréats du concours artisanal.